

## Document unique : un logiciel pour vous aider

---

*Dans le cadre de son offre La santé gagne l'entreprise, Harmonie Mutuelle présente un logiciel spécifiquement conçu pour l'établissement du document unique d'évaluation des risques professionnels.*

Mis en place en 2001, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire pour toutes les structures – entreprises, associations, administrations – qui emploient au moins un salarié. Il doit être mis à jour chaque année et dès que les conditions de travail évoluent.

### Attention aux risques !

Ce document est trop souvent négligé : parmi les entreprises de moins de neuf salariés, une sur deux n'en dispose pas aujourd'hui\*. L'employeur s'expose pourtant à des sanctions financières et surtout à un gros risque juridique : sans DUERP, sa faute inexcusable peut en effet être invoquée en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle de l'un de ses salariés.

### Un accompagnement complet

Pour faciliter l'établissement du DUERP et aider l'entreprise à s'inscrire dans un cercle vertueux de prévention et de performance, Harmonie Mutuelle et le spécialiste Previsoft proposent aujourd'hui un [logiciel](#) spécifique. Ergonomique et didactique, il accompagne l'ensemble de la démarche pour la rédaction du document unique et son suivi, ainsi que l'édition des fiches de poste et des plans d'action. Un atout de taille : des vidéos, webinaires et fonctions support facilitent la prise en main du [logiciel](#).

Pour vous mettre en conformité sans attendre, renseignez-vous auprès de votre conseiller Harmonie Mutuelle ou sur [www.lasantegagneentreprise.fr](http://www.lasantegagneentreprise.fr).

\* étude INRS Viavoice 2015



**Une équipe de conseillers pro-TPE Harmonie Mutuelle est à disposition pour toute demande d'information.**

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter  
au 0 805 50 00 19 ou via l'adresse mail dédiée aux pro-TPE :  
[contactprotpe-cidf@harmonie-mutuelle.fr](mailto:contactprotpe-cidf@harmonie-mutuelle.fr)